

URBAT PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 40.167.600 euros
Résidence Oxygène-1401 Avenue du Mondial 98
CS 68214 - 34965 Montpellier Cedex 2
352 588 727 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre septembre,

Dans les locaux de la société VINCI IMMOBILIER à Nanterre (92000), 2313 Boulevard de la Défense,

La soussignée,

La société **VINCI IMMOBILIER**, société par actions simplifiée au capital de 189 600 000 euros, dont le siège social est à Nanterre (92000) – 2313 Boulevard de la Défense, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 722 026 226,

Représentée par Madame Virginie LEROY, sa Présidente,

Agissant en qualité de seul actionnaire de la société URBAT PROMOTION dénommée en tête des présentes (ci-après la « Société »),

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- *Prise d'acte de la démission d'un membre du Conseil de Surveillance,*
- *Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Philippe MUSIALEK de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société, formulée par lettre en date du 15 septembre 2025, avec effet à l'issue de la décision nommant son remplaçant.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance)

L'Actionnaire unique décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Philippe MUSIALEK, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 :

- Monsieur Yann MERTZ, né le 5 octobre 1972 à Saint-Denis (93), de nationalité française et demeurant 10, rue Vignon à CORMEILLES EN PARISIS (95240).

Monsieur Yann MERTZ déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférée et qu'il n'existe aucune incompatibilité, incapacité ou interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

TROISIEME DECISION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'Actionnaire unique donne tous pouvoirs à Lextenso (RCS Nanterre 552 119 455) ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités prévues par la loi.

DS

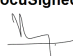

Paraphe


De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par l'Actionnaire unique et par le nouveau Membre du Conseil de Surveillance par le biais du service « DocuSign » conformément aux termes des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil, chacun des signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite.

L'actionnaire unique :


VINCI IMMOBILIER

Représentée par Madame Virginie LEROY

DocuSigned by:

5CE8B31E9BDD417...

Monsieur Yann MERTZ

Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Conseil de Surveillance

Signé par :

7FF686D7FD514E1...